RÈGLEMENT 2026

01. ORGANISATION

« L'Illuminée » est une manifestation organisée par l'association sportive **Territoire Sport Nature** (TSN), association déclarée en Préfecture sous le numéro W901001484 et affiliée à l'*Union Française des Œuvres Laïques et de l'Éducation Physique (UFOLEP).*

02. MANIFESTATIONS

- **La randonnée « Les P'tits Givrous »**, 5ème édition, est une randonnée se déroulant le samedi **12 décembre 2026** dans les fortifications du Château de Belfort et en Vieille Ville. Elle emprunte des sections de routes bitumées ainsi que des sentiers balisés. Elle est réservée **aux enfants de 6 à 15 ans, obligatoirement accompagnés d'un ou de deux personnes MAXIMUM**.

Le parcours se compose d'une seule boucle d'environ 3 km.

L'épreuve n'est pas chronométrée ; aucun classement ne sera établi.

Attention : l'épreuve est limitée à 200 enfants et 400 accompagnateurs MAXIMUM.

Le départ aura lieu à **16h30 sur la place d'Armes**, devant l'hôtel de ville de Belfort. :

L'arrivée se fait également sur la place d'Armes.

- **« L'Illuminée »,** 11èmè édition, est une manifestation sportive de course à pied se déroulant le samedi **12 décembre 2026** dans les fortifications du Château de Belfort et en Vieille Ville. Elle emprunte des sections de routes bitumées ainsi que des sentiers balisés.

L'épreuve n'est pas chronométrée ; aucun classement ne sera établi.

Le parcours se compose d'une boucle de 4,2 km à effectuer 2 fois soit environ 8,4 km.

Attention : l'épreuve est limitée à 1 000 coureurs.

Le départ aura lieu à **18h30 sur la place d'Armes**, devant l'hôtel de ville de Belfort.

L'arrivée se fait également sur la place d'Armes.

03. CATÉGORIES D'ÂGE

« Les P'tits Givrous » : **:** La randonnée est ouverte aux filles et aux garçons de **6 à 15 ans** (au jour de la course).

« L'Illuminée » : L'épreuve est ouverte aux femmes et aux hommes, licenciés et non licenciés, **à partir de 16 ans** (au jour de la course).

04. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET CERTIFICAT MÉDICAL

Les chiens sont interdits sur la randonnée « Les P'tits Givrous » et sur « L'Illuminée ».

La présentation d'une licence sportive ou d'un Pass de Prévention Santé **n'est pas à fournir** pour participer à cette manifestation sportive.

Pour les mineurs, l'autorisation parentale sera nécessaire pour la course de « L'Illuminée ».

- Tarif d'inscription
  - Randonnée « les P'tits Givrous » : **4€** sur le site TSN (frais d'inscription en sus)
    6 € sur place, au retrait des dossards
    Gratuit pour les accompagnateurs, limités à 2 maximum
  - Course « L'Illuminée » : **14 €** sur le site TSN (frais d'inscription en sus)
    16 € sur place, au retrait des dossards
- Clôture des inscriptions :
  - **Mercredi 09 décembre 2026 à 12 h heures** (dans la limite des places disponibles)
- Modalités d'inscription :
  - Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site **« Territoire-sport-nature.com »** https://www.territoire-sport-nature.com/les-courses-illuminee/
  - Possibilité de prendre une inscription lors du retrait des dossards dans la limite des places disponibles et **moyennant un supplément de 2€**

05. ANNULATION D'INSCRIPTION

Aucune demande d'annulation d'inscription ne sera acceptée ; aucun remboursement ne sera effectué. Aucun échange de dossard.

06. RETRAIT DES DOSSARDS

- **Jeudi 10 décembre et vendredi 11 décembre 2026** pour les 2 manifestations
  - De **17h00 à 19h00**, à la boutique « **Pro du Sport »**, 63 Faubourg de Besançon, 90000 Belfort
- **Samedi 12 décembre 2026**
  - De **15h15 à 16h00,** pour la randonnée **« les P'tits Givrous »**, à la « Salle des Fêtes », entrée rue Georges Pompidou, 90000 Belfort.
  - De **16h00 à 18h00,** pour **« l'Illuminée »** à la « Salle des Fêtes », entrée rue Georges Pompidou, 90000 Belfort.

- **Attention : Une pièce d'identité en cours de validité sera obligatoirement requise au retrait des dossards. Ceux-ci pourront être retirés par une tierce personne sur présentation de la pièce d'identité de la personne régulièrement inscrite (photo de la pièce d'identité en cours de validité acceptée).**

Le dossard pour la randonnée « Les P'tits Givrous » ou pour la course de « L'Illuminée » doit être fixé sur la poitrine et rester visible tout au long de la course. Il doit apparaître en intégralité**.**

Merci de prévoir vos propres épingles à nourrice ou un porte dossard.

07. EQUIPEMENT

Une lampe frontale est obligatoire pour la randonnée « Les Petits Givrous » et pour la course de « L'Illuminée ».

Votre équipement doit être adapté à la température et à la météo hivernale. (bonnet, gants longs, tour de cou, bandeau, maillot chaud et respirant, veste, etc. …)

Penser à disposer d'un change à l'arrivée facilement disponible afin de préserver la chaleur corporelle *(attention, pas de local pour consignes de sacs ou pour se changer sur la course)*.

08. SÉCURITÉ ET SECOURS

Il est rappelé que les participants sont les premiers garants de leur propre sécurité. Ils doivent, de ce fait, respecter les consignes de l'organisateur. Les cordonnées d'une personne de confiance (nom et téléphone) sont demandés lors de l'inscription

Des signaleurs et des secouristes seront placés tout au long du tracé.

Les secours et signaleurs sont en liaison permanente via la radio et/ou la téléphonie.

09. RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement sera proposé à la fin des manifestations pour chaque enfant uniquement de la randonnée « Les P'tits Givrous » et pour les coureurs de « L'Illuminée ».

10. RÉCLAMATIONS

Elles doivent être adressées à l'organisation le jour même de la manifestation.

11. PRIX ET RÉCOMPENSES

Aucun classement des arrivées ne sera établi.

Un prix sera attribué aux **10 randonneurs(ses) « des P'tits Givrous »** ainsi qu'au **10 participant(e)s** de **« l'Illuminée »** ayant le plus beau déguisement.

Un jury composé de membres de l'organisation décernera ces récompenses selon des critères de qualité de la réalisation et d'originalité.

La remise des prix aura lieu juste après l'arrivée des derniers participants de chaque manifestation sur le parvis de l'Hôtel de Ville place d'Armes.

- 18 h pour la randonnée « Les P'tits Givrous »
- 20 h pour « L'Illuminée »

La présence des participant(e)s récompensé(e)s est obligatoire.

En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisateur.

12. ASSURANCE

Conformément à l'article L.331-9 du *Code du Sport*, l'organisateur est couvert par une assurance en responsabilité civile pour la durée de l'événement.

Ce contrat d'assurance couvre les membres de l'organisation, les préposés et les bénévoles prenant part à la manifestation sportive.

Chaque participant devra avoir souscrit une assurance en responsabilité civile individuelle accident.

13. JURY DE MANIFESTATION

Le jury officiel de la manifestation est composé de membres du comité d'organisation.

Le pouvoir de décision du jury de manifestation est sans appel.

Il pourra être amené à prendre des décisions concernant l'adaptation ou l'annulation de l'épreuve en fonction des contraintes météorologiques et sécuritaires.

14. DROIT A L'IMAGE

Par son engagement, tout participant autorise **Territoire Sport Nature** à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

15. DROITS INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

16. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Toute inscription entraîne l'acceptation sans réserve du règlement de la manifestation.